



« La Petite Khaïma * »

* *khaïma = tente en arabe*

DOSSIER TECHNIQUE

I) La Petite Khaïma

- 1) Description de la structure
- 2) Implantation
- 3) Montage
- 4) Electricité
- 5) Sécurité incendie
- 6) Aménagement intérieur

II) Renseignements administratifs

III) Documents annexes

- 1) Attestation d'ignifugation M2
- 2) Assurance

I) La Petite Khaïma



1) Description de la structure

La khaïma est l'habitat traditionnel des populations nomades du Sahara. C'est un assemblage de bandes de laine et poils de chameau et chèvre, cousues entre elles et soutenues par plusieurs séries de piliers en bois.

La Petite Khaïma possède les caractéristiques suivantes :

- surface nécessaire à son installation : 60 m² (6 m de large * 10 m de long)
- surface intérieure : 25 m² (3,1 m large * 8 m longueur),
- hauteur maximale (sous le pilier central) : 2,60 m,

La Khaïma est entièrement ouverte en face avant, laissant des entrées possibles pour le public, de plus de 1 m de large.

2) Implantation

L'espace technique nécessaire pour l'installation est de 60 m² (piquets et cordages compris) : largeur : 6 m ; longueur : 10 m.

Il est tout à fait possible d'effectuer le montage dans une superficie plus petite, cela réduira l'espace d'accueil.

La nature du sol peut être variable (terre battue, herbe, sable...).

Une électrique à moins de 3 m est nécessaire en cas d'utilisation nocturne.

La tente ne pourra pas être montée si l'accès convenable d'un véhicule utilitaire n'est pas possible.

3) Montage

Nombre de personnes requises : 2 personnes minimum

Temps de montage (avec lumières et décor) : 3 h

Temps de démontage : 1 h

La tente doit être montée de préférence sur un sol plat.

Ancrage au sol :

- Sur sols meubles : ancrage par 20 points (piquets de 50 cm) au sol réalisé par nos soins,
- Sur sols durs (sans possibilité de planter des piquets) : lestage par 15 points d'un minimum de 50 kg au sol à la charge de l'équipe technique du lieu d'accueil. Cela peut être 0,5 m³ de sable répartis dans différents sacs ou des lestage en béton ou des bidons d'eau.

Le montage ou le démontage ne peuvent s'effectuer sous une forte pluie ou par vent supérieur à 50 km/h.

Il est conseillé de placer l'entrée principale à dos du vent dominant.

En cas de pluie, nous disposons de bâches pour couvrir la tente afin de la protéger (afin de bien garder les propriétés du produit inifugant qui a été pulvérisé). Si les pluies sont trop fortes, la tente ne pourra être exploitée confortablement (évacuation du public).

4) Electricité

Arrivée électrique nécessaire : en 220V, 3680 W, puissance 4 * 16 A.

Equipement électrique conforme aux normes en vigueur :

1 coffret mobile étanche comprenant 1 disjoncteur général, 4 prises courant sur disjoncteurs (2P+T), prises étanches. Le coffret est équipé d'un interrupteur différentiel 30 mA pour la protection des personnes (bouton d'arrêt d'urgence).

Eclairage intérieur : 5 spots de 100 W.

Eclairage extérieur : à la charge de l'organisateur

5) Sécurité incendie

La toile de la tente a été traitée anti-feu. Elle possède l'attestation d'ignifugation M2 (voir à la fin de ce dossier).

L'usage des lampes à huile, bougies, lanternes et toute autre flamme nue est interdit dans la tente. La tente est un espace totalement non-fumeur, y compris durant l'installation et le démontage.

Equipement de sécurité, conformément aux normes en vigueur :

1 extincteur eau + additif et 1 extincteur co2 (au niveau du coffret électrique).

Il est interdit d'entreposer ou d'utiliser des gaz combustibles ou toxiques, des liquides inflammables, des aérosols, des explosifs et des matières facilement inflammables.

6) Aménagement intérieur

Au sol : bâche imperméable + nattes + tapis. La décoration intérieure est composée de matelas de salon, poufs, tables basses, petites lampes.

Un espace scénique peut se délimiter avec des tapis, du tissu de couleur au sol. Il peut être placé au centre ou sur un côté ou devant.

7) Gardiennage

La tente est assurée par nos soins (responsabilité civile) à la Maif.

Le gardiennage et la sécurité de la tente, est à la charge du lieu d'accueil.

II) Renseignements administratifs

* Carrefour Nomade :

Association loi 1901 – Maison des associations – Rue Albert Camus – 13 140 Miramas

Siret: 493 361 562 000 25 - Code Ape: 9001Z

* Déclarations officielles :

Date de la parution au JO du changement d'adresse : 03/12/2011

Date de la déclaration du changement d'adresse en sous-préfecture d'Istres (13) : 21/11/2011

Date de la parution de la création au JO : 08/01/2007

Date de la déclaration de création en préfecture de Bobigny (93) : 04/12/2006

* Composition du bureau :

Président : SOUDANI Billel, musicien, cuisinier,

Secrétaire : FRAUCENE Sofiane, musicien, peintre,

* **Licence d'entrepreneur de spectacle**, n°2-1039049 (2è cat), n°3-1039046 (3è cat) du 6 oct 2010, délivrée par la Drac idf.

* Relevé d'identité bancaire:

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **CARREFOUR NOMADE**

Domiciliation : **CREDITCOOP PRADO**

42559	00031	41020021056	19
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé Rib

Numéro de compte bancaire International (IBAN)

FR76	4255	9000	3141	0200	2105	619
------	------	------	------	------	------	-----

CODE BIC : **CCOPFRPPXXX**

* Déclaration d'activité de restauration ambulante :

- auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône, mars 12, en attente du N°.

- auprès de la Préfecture de Seine Saint Denis, N° 93.001.251, oct 2010.

* **Contact** : Martine Chouali : 06 87 26 43 36

Mail : carrefour.nomade@gmail.com

* **Plus d'infos** : <http://www.carrefournomade.org>

III) Documents annexes

1) Attestation d'ignifugation M2


protecflam
protection & ignifugation des matériaux

APPLICATEUR **MJC DE MIRAMAS**
11 BIS RUE ARISTIDE BRIAND
13140 MIRAMAS

N/Réf. : 04L160
V/Réf. :

Saint-Nazaire, le 16 Avril 2012

Objet : ATTESTATION 2012 DE FOURNITURE DE PRODUIT D'IGNIFUGATION

Ce soussigné Pascal KLEIN, agissant au nom de la société **PROTECFLAM**, certifie que le produit d'ignifugation fournit à l'applicateur désigné ci-dessus :

Référence	HYDROFLAM AP 15
Conditionnement	BIDON DE 30 L
Quantité	1 BIDON
N°. de lot	15120104-P

est un produit répondant aux caractéristiques suivantes :

Normalisation :
Ce produit permet d'améliorer la classification de réaction au feu (selon les normes françaises NF P 92-501 92- 503 / 92 504) des supports sur lesquels il est appliqué :

- en retardant leur inflammation,
- en limitant leur post-combustion,
- en retardant la chute de leurs propriétés mécaniques,

sous réserve d'une application faites selon les recommandations de nos fiches techniques et après essais préliminaires.

Transport & utilisation :
Ce produit ne rentre pas dans la classification des produits dangereux pour son transport et son utilisation.

Responsabilité :
L'application et l'utilisation finale de nos produits échappent à nos possibilités de contrôle, en conséquence, ils relèvent exclusivement de votre responsabilité personnelle et n'engagent en rien la notre, notamment en ce qui concerne d'éventuelles réclamations de tiers. Nous garantissons, bien entendu, la qualité rigoureuse de fabrication ainsi que le contrôle de nos produits.

Pascal KLEIN
Responsable Technique.


PROTECFLAM
31 rue Etoile du Matin
44600 SAINT-NAZAIRE - France
Tél. +33 (0)2 40 90 10 00 - Fax 02 40 90 09 60
econtact@protecflam.com

PROTECFLAM - 31 Rue de l'étoile du matin- 44600 SAINT-NAZAIRE - FRANCE
Tél. + 33 (0)2 40 90 10 00 - Fax. + 33 (0)2 40 90 09 60
contact@protecflam.com - www.protecflam.com



Nom, adresse
et coordonnées
administratives
de l'Applicateur
délivrant cette
attestation d'ignifugation

ATTESTATION D'IGNIFUGATION

P.001 / 2012

Client	CARREFOUR NOMADE	
Adresse	Maison des associations - rue Albert Camus 13 140 Miramas	
Tél & Fax	06 87 26 43 36	
Interlocuteurs	Soudani Bilel	
Destination des matériaux traités	Festival Plein Sud - Cozes (17) - 14 au 20 mai 2012	
Support / Éléments traités	Matériaux rigides ou rendus tels d'une épaisseur ≤ à 5 mm	
	Matériaux souples d'une épaisseur ≤ à 5 mm	
	Matériaux rigides ou rendus tels et matériaux souples d'une épaisseur > à 5 mm	
Nature du (des) matériau (x)	Bois	Tissus naturels
	Carton	Tissus synthétiques
	Végétaux	Autres
Descriptif exact	KHAÏMA DU SAHARA	
	Tente traditionnelle	
	Toile constituée de lain de dromadaire et chèvre	
Surface (s) / Nombre d'éléments	Une seule pièce de 25 m2	
Produit ou procédés utilisés		
Fabricant du produit	PROTECFLAM	
Référence produit ignifuge	HYDROFLAM AP 15	
N° de lot de fabrication	15120104-P	
Procédé(s) utilisé(s)	Pulvérisation simple face	
Quantité de produit utilisé	10 litres	
Observations	Pas de permanence aux intempéries, ni au lavage	
	*** Le matériau traité peut être utilisé quand le classement M 2 est requis ***	
	<small>L'Applicateur soussigné, atteste que les supports et/ou éléments faisant l'objet du présent document ont été ignifugés conformément à la législation et règlement en vigueur dans les conditions techniques imposées par le Fabricant conformément aux règles de l'art. L'Applicateur remplit cette attestation sous sa responsabilité. Le contrôle exercé par les Commissions de Sécurité ne dégage pas l'Applicateur des responsabilités qui lui incombent personnellement.</small>	

Lieu et date de l'opération

Nom du Signataire Soudani Bilel

Fait à : Miramas

Pour l'Applicateur :

Date : 12/05/2012

2) Assurance



MAIF

Le Zénith 179 boulevard Mireille Lauze Marseille 10
Lundi au vendredi de 9h à 18h sauf jeudi de 10h30 à 18h
09 78 97 98 99
Groupe MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort Cedex 9
05 49 26 59 94 - @ www.maif-associationsetcollectivites.fr

N°sociétaire : 3210071 T

CARREFOUR NOMADE
MAISON DES ASSOCIATIONS
RUE ALBERT CAMUS
13140 MIRAMAS

ATTESTATION D'ASSURANCE LOCAUX ET BIENS Risques Autres Que Véhicule A Moteur Associations et Collectivités

Le contrat souscrit couvre les risques liés aux occupations temporaires de locaux.

Il intègre également l'assurance :

- des biens possédés ou mis régulièrement à disposition jusqu'à 7 700 €
- des espèces, titres et valeurs détenus à hauteur de 1 600 €
- du matériel mis à disposition de façon ponctuelle jusqu'à 46 000 €
- des expositions jusqu'à 77 000 €

Contenu et montant des garanties

Biens mobiliers

- Mesure d'urgence.....	voir annexe 3B des conditions générales
- Garantie "Dommages aux Biens" .Meubles meublants.....	valeur de remplacement
.Autres biens dont bateaux.....	valeur vénale
.Vol d'objet dans (ou sur) un véhicule ou un bateau.....	4 600 €
- Garantie "Responsabilité Civile".....	15 000 000 €
- Garantie "Défense".....	300 000 €
- Garantie "Recours - Protection Juridique".....	sans limitation de somme

Biens immobiliers

- Garantie "Dommages aux Biens" .Immeuble dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3.....	valeur de reconstruction
(immeuble normalement entretenu)	
.Immeuble dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3.....	valeur de reconstruction ou de remise en état, vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale
- Garantie "Responsabilité Civile" du locataire ou de l'occupant.....	125 000 000 €
.incendie, dégâts des eaux, explosion	
- Garantie "Responsabilité Civile" du propriétaire.....	125 000 000 €
- Garantie "Défense" et Recours - Protection Juridique".....	sans limitation de somme

Durée du contrat : Annuelle avec tacite reconduction.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à Marseille, le 31/03/2016

Pascal DEMURGER : Directeur Général MAIF

Cette attestation est disponible sur www.maif.fr/associationetcollectivites/accueil.html au sein de votre espace personnel

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le code des assurances

M910